



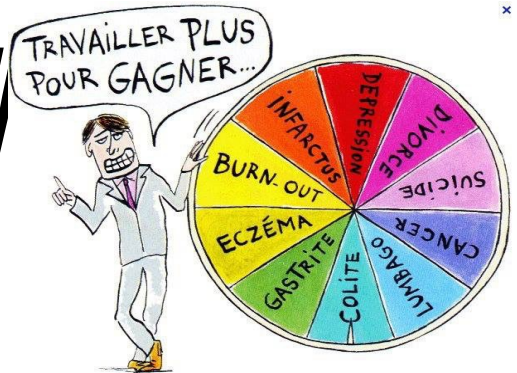
Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

et Surveillants Brigadiers Non-Gradés

PREJ de Muret



Ne trichez pas avec la fatigue !!!



Les Surveillants du PREJ de Muret pensaient connaître la pire, mais l'ARPEJ trouve toujours le moyen de repousser les limites de l'acceptable ! Après les astreintes imposées, les paniers repas retirés injustement, les missions sur des longues journées. Les Surveillants se voient encore un peu plus mis à contribution et ceci au péril de leur propre sécurité.

Rappel des faits : Les agents d'astreintes durant le week-end du 21 au 23 Septembre 2019, se sont vus notifiés par SMS le jeudi d'une mission sur la ville Tours ; jusque ici rien d'exceptionnel.

L'équipage prépare sa mission professionnellement et constate très vite que celle-ci va dépasser les 13h15 d'amplitude de travail. Effectivement, 11h de trajet (1200 km) + présentation au JI et au JLD + une incarcération à la MA Tours permettent de conclure que la mission dépassera le temps de travail légal. Naturellement, les Surveillants demandent donc légitimement de pouvoir dormir à l'hôtel.

Stupéfaction totale, l'ARPEJ refuse catégoriquement cette légitime et intelligente demande fondée sur une sécurité routière. **Les Surveillants sont donc obligés de réaliser cette mission, tout en sachant qu'ils vont risquer leur vie sur la route.** La seule raison donnée par l'ARPEJ pour assoir son refus d'Hôtel est que, selon lui, la mission ne compte que 11h de route et par conséquent, l'équipage sera donc rentré à temps. Une fois de plus, cette situation est le témoignage flagrant que les professionnels du terrain sont bel et bien les Surveillants et qu'ils n'ont pas besoin de barrettes dorées pour définir le temps de leur mission.

Le périple commence à **6h** du matin à Seysses et l'équipage arrive au TGI de Tours à 12h30. A cette heure là, le Tribunal est logiquement fermé obligeant les agents à prendre contact avec les autorités locales du Commissariat Central de Tours afin de récupérer les clés et le badge d'accès...

Le passage devant les différentes juridictions commence à 15h pour ensuite finir à 18h30. S'en suit le dépôt du détenu à la MA dans la foulée vers 19h30. Puis bien sûr, il faut revenir au Commissariat afin de rendre tout le matériel. Les Surveillants pourront donc se restaurer chaudement vers **20h**.

Puis retour sur Seysses dans la foulée, les corps meurtris par les 14h de travail déjà effectuées. Les yeux lourds, les Surveillants arrivent péniblement à la base vers **02h30**.
Encore un effort de lutte contre l'endormissement pour rentrer vers son domicile.
Durée totale de la mission 20h30
avec plus de 1200 km dans les bottes !!!

Honteux et totalement irresponsable de la part de la hiérarchie, qui préfère risquer la vie de ses Surveillants plutôt que de leur payer une nuit d'hôtel.

On aura beau trouver des excuses continuellement à nos décideurs, les limites sont franchies, la ligne blanche coupée ! A leurs yeux, nous ne sommes que des numéros.


Pour la sécurité des Surveillants, le SPS exige que comme convenu depuis toujours, les missions dépassant 13 heures de temps de travail soient accompagnées de la nuit d'hôtel.

Nous en parlerons en CHSCT, pour connaître l'avis de la médecine de prévention à ce sujet.

MURET le 30 septembre 2018

Le Bureau Local

LE Syndicat 100% Surveillants !



On ne fera jamais mieux
comme équipement de sécurité
dans une voiture PREJ.

à condition de respecter
les temps de pause
et un sommeil réparateur !

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

LE MINISTRE
de l'Énergie,
de l'Équipement
et de la Mer

www.securite-routiere.gouv.fr

LOWE STRATEUR